

Constitution Fondatrice de la 6ème République Concordienne

CONSTITUTION FONDATRICE DE LA 6ÈME RÉPUBLIQUE CONCORDIENNE

Préambule :

La République Concordienne est fondée sur les principes universels de Liberté, Fraternité et Équité. Elle vise à réconcilier la démocratie avec la justice sociale, la souveraineté populaire avec l'innovation, et

TITRE I – Principes fondamentaux

- La République est démocratique, laïque, écologique et participative.
- Elle garantit la souveraineté du peuple par des institutions claires, accessibles et évolutives.
- Elle est neutre militairement, mais active dans la diplomatie et la coopération.

TITRE II – Institutions

- Un Conseil Républicain collégial remplace la présidence centralisée.
- Une Assemblée Concordienne élue et un Conseil Populaire tiré au sort co-légifèrent.
- Une Cour de Sagesse constitutionnelle veille à l'équilibre des pouvoirs.

TITRE III – Libertés fondamentales

- Liberté de conscience, d'expression, d'association et d'initiative sont garanties.
- Droit à la vie privée, à l'autonomie numérique et à la sécurité civile.
- Transparence totale des actes publics.

TITRE IV – Équité économique et sociale

- Capitalisme humaniste régulé.
- Revenu universel de contribution.
- Fiscalité progressive et simplifiée.
- Protection constitutionnelle des biens communs : santé, eau, énergie, éducation.

TITRE V – Éducation, science et culture

- Éducation gratuite jusqu'au lycée, accès mérité au supérieur.
- Recherche libre et financée publiquement.
- Culture trinationale (France, Allemagne, Royaume-Uni) encouragée et enseignée.

TITRE VI – Écologie intégrale

- Constitutionnalisation de la transition écologique.
- Sobriété énergétique, économie circulaire, agriculture vivante.
- Droits reconnus à la nature et aux générations futures.

TITRE VII – Citoyenneté et immigration

- Citoyenneté active et méritée : adhésion aux valeurs républicaines.
- Immigration régulée, intégration obligatoire, expulsion en cas de délinquance grave.

TITRE VIII – Outre-mer et territoires

- Fiscalité adaptée aux réalités locales.
- Autonomie renforcée avec solidarité nationale.
- Référendums locaux pour ajuster les politiques publiques.

TITRE IX – Paix et sécurité

- Neutralité militaire, défense citoyenne, diplomatie humaniste.
- Cyber-souveraineté et régulation de l'IA.
- Médias libres, éducation à la vérité.

TITRE X – Évolution de la Constitution

- Révision obligatoire tous les 15 ans par convention citoyenne.